

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 16 JUIN 2026

Etaient présents : Madame DELANNE (directrice), Mesdames DARDILHAC, PÉLISSIER (enseignantes), Monsieur DELOMENIE (Maire), Madame DUBARRY (adjointe), mesdames GIROIR et GERLOT (conseillères municipales) mesdames JEAN et LECAPELAIN (employées municipales), madame ESCANDE (DDEN), mesdames GOUDARD, JOUANNY, LAVAUD et LEGASTELOIS, monsieur GERLOT (représentants des parents d'élèves).

Etaient excusés : Monsieur PEAUDECERF (inspecteur), monsieur FOURNIER (enseignant), monsieur MARCHEIX (représentant des parents d'élèves) et madame RÉAL (employée municipale).

I – Les effectifs :

A la rentrée 2026, 63 élèves seront répartis comme suit :

- Classe de Mme DARDILHAC : 10 PS – 6 MS – 4 GS, soit 20 élèves
- Classe de Mme PELISSIER : 9 CP – 11 CE1, soit 20 élèves
- Classe de Mme DELANNE : 3 CE2 – 9 CM1 – 11 CM2, soit 23 élèves

II – Climat scolaire et santé mentale des élèves :

• Classe CE2 / CM1 / CM2 :

Le climat de classe s'est fortement dégradé au cours des dernières semaines. Des élèves perturbateurs ne respectent pas les règles de vie qu'ils connaissent. Ils se moquent, ils font des bruits et des grimaces, ils se déplacent dans la classe, ils embêtent leurs camarades, ils sont insolents avec l'adulte. D'autres élèves en profitent et les provoquent. Le climat de classe est peu propice aux apprentissages. Les journées de classe sont fatigantes pour tout le monde. Les élèves perturbateurs sont régulièrement envoyés dans la classe maternelle.

Laure COINDEAU (conseillère pédagogique) et Aude FAURENT (enseignante référente trouble de comportement) ont effectué 2 visites-conseils dans la classe. Lors de ces temps d'observation, les enfants perturbateurs se contiennent. Aude FAURENT a réalisé deux interventions en classe sur le thème du climat de classe en lien avec les émotions. L'inspecteur est informé de la situation.

• Classe CP / CE1 / CE2 :

Quelques élèves, dans tous les niveaux, sont difficiles à mettre au travail.

Deux élèves sont stigmatisés et rejetés par certains élèves de la classe et des deux autres classes. Dès qu'il y a un incident ou un problème, ces deux élèves sont systématiquement incriminés. Une grande vigilance est exercée pour éviter un harcèlement de groupe.

• Classe maternelle :

Un élève connaît les règles mais les transgresse fréquemment. Quelques élèves en profitent en le provoquant et en l'accusant à tort.

• Santé mentale des élèves :

Un nouveau protocole concernant la santé mentale des élèves a été publié mais un manque d'encadrement humain ne permet pas sa mise en place. Sur le secteur, il n'y a plus de médecin scolaire et de médecin de PMI. Il n'y a pas assez de psychologues scolaires, d'infirmiers scolaires, d'enseignants remplaçants.

III – La classe de mer :

L'équipe enseignante souligne la qualité du centre Adrien ROCHE : les locaux, les repas, l'encadrement, les animateurs et les activités.

Lors du séjour, une élève est tombée sur son coude. La prise en charge a été efficace.

La vie collective a été plus complexe. De nombreux rappels à la règle ont été réalisés. Le moment du coucher a été difficile (trop de veilleuses dans les chambres dont certaines étaient trop lumineuses pour favoriser l'endormissement).

IV : Les anniversaires et les bonbons :

Il est indiqué dans le règlement intérieur que les élèves peuvent distribuer 1 à 2 bonbons à leurs camarades de classe.

L'équipe enseignante constate une surenchère. Des sachets contenant plusieurs bonbons et petits objets sont distribués. Ce moment convivial devient un moment critique. Certains enfants montrent du mépris à l'encontre des sachets distribués.

A partir de la rentrée 2026, avant chaque période de vacances, un moment convivial aura lieu dans chaque classe pour célébrer les anniversaires de la période. Les bonbons seront achetés par les enseignantes avec la coopérative scolaire.

Une information sera diffusée dans les cahiers de liaison dès la rentrée.

V- Sorties et interventions :

- 23/04 - Apprendre à porter secours (GS/CP)
- 23/04 – Concert JMF « Au rythme des vagues » (GS / CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2)
- 22/05 : Spectacle théâtral du collège (CM1 / CM2)
- 04/06 : Aquarium / BFM (TPS / PS / MS / GS)
- 05/06 : Concert JMF « Candide » (CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2)

VI – PPMS unifié :

Ce document synthétique a été conçu avec la conseillère pédagogique prévention sécurité. Il comporte des photos satellite et des plans de l'école légendés. Les risques auxquels l'école peut être exposée sont listés ainsi que les stratégies à mettre en place (confinement, ...). Le document mentionne également les personnes référentes (mairie, préfecture, DSDEN, ...). Ce document est transmis à la mairie, à la préfecture et aux services de secours.

VII – Travaux et aménagements :

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans la continuité de la précédente. Le lien entre la mairie et l'école est réalisé au quotidien avec les agents municipaux.

Différents projets vont être menés avec l'équipe enseignante : mise en place d'un jardin pédagogique, mise en place du tri dans la cour de récréation, utilisation du composteur.

Un travail sur la cérémonie du 11 novembre sera également réalisé.

A la rentrée, une réunion se tiendra dans le but de mettre en place un conseil municipal des jeunes.

Les travaux de réaménagement du bourg et de la cour de l'école touchent à leur fin. Des marquages vont être faits pour signaler l'école et la zone partagée à 30 km/h.

L'inauguration du centre bourg et de l'école se déroulera le mardi 30 juin en présence du président et de la vice-présidente du département, du sous-préfet et des élus d'autres communes.

Question : Y'aura-t-il encore de l'aide aux devoirs l'année prochaine à la garderie ?

Il n'y a pas d'aide aux devoirs lors de la garderie. Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs lors du temps de garderie en autonomie.

La secrétaire de séance, Mme Dardilhac



La présidente de séance, Mme Delanne

